



4000583

DECISION N° \_\_\_\_\_ /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020  
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DES  
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,  
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, est mis à la disposition du Ministère des Postes et Télécommunications.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ACHA Jufillene ABUH	29/04/1996	BATIBO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	AYISSI ENGAMA Emile	08/02/1989	MVOUA	EMPLOYE DE BUREAU
3	BIDJANG Christelle Noëlle	02/01/1989	EBOLOWA	EMPLOYEE DE BUREAU
4	CHIMI Rudy Gislard	29/02/1984	FOUMBAN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	DAIROU MADI née ADAWAL Pélagie	12/09/1990	KAELE	EMPLOYEE DE BUREAU
6	ETOUNDI ETOUNDI Jean Pierre Rodrigue	05/02/1992	OBALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	FOE MBARGA Damien Bienvenu	27/03/1991	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	IBY Mathias Paternelle	26/04/1985	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	MPESSA NANGA Eliane Claudine	17/05/1986	AMBAM	INGENIEUR DES TELECOMMUNICATIONS CONTRACTUEL
10	NGUIMBOUS Claude Maxime	18/05/1999	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	NJOCK NJOME Jean Marc	15/07/1991	NDOUNGUE	INGENIEUR DES TRAVAUX INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS CONTRACTUEL
12	NKOLO NDENDAME Gaëtan Frédy	28/07/1992	NKOLEKONG	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	NKO'O ALO'O Jean- Jacques	07/07/1984	ELON	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	NOUMA MEANGO Mathieu	02/03/1996	CAMPO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	NTSAMA ABOUI Christelle Odette	16/04/1993	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	NTSAMA ATANGANA Mathilde	05/05/2001	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	NWANACK Annie	17/12/1980	ENONGAL	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	OLAMA ATANGANA Franck Boris Nico	14/04/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	OLINGA Nicole Bienvenue	23/09/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

**Article 2 : (1)** Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

**Article 3** : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

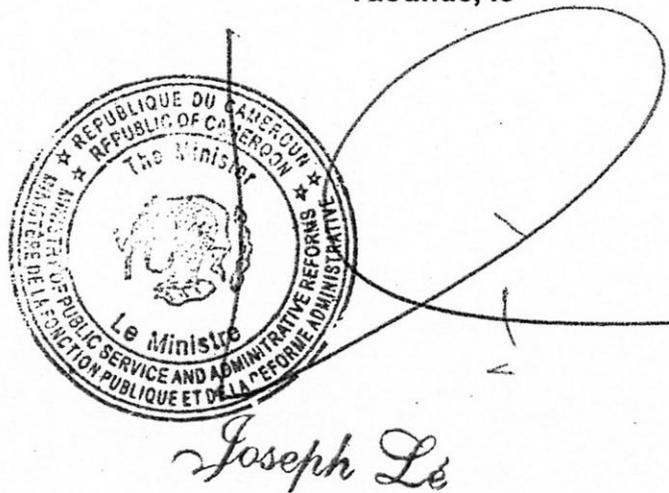
**Article 4** : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

**Article 5** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

15 AVR 2020  
Yaoundé, le

**AMPLIATIONS :**

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé